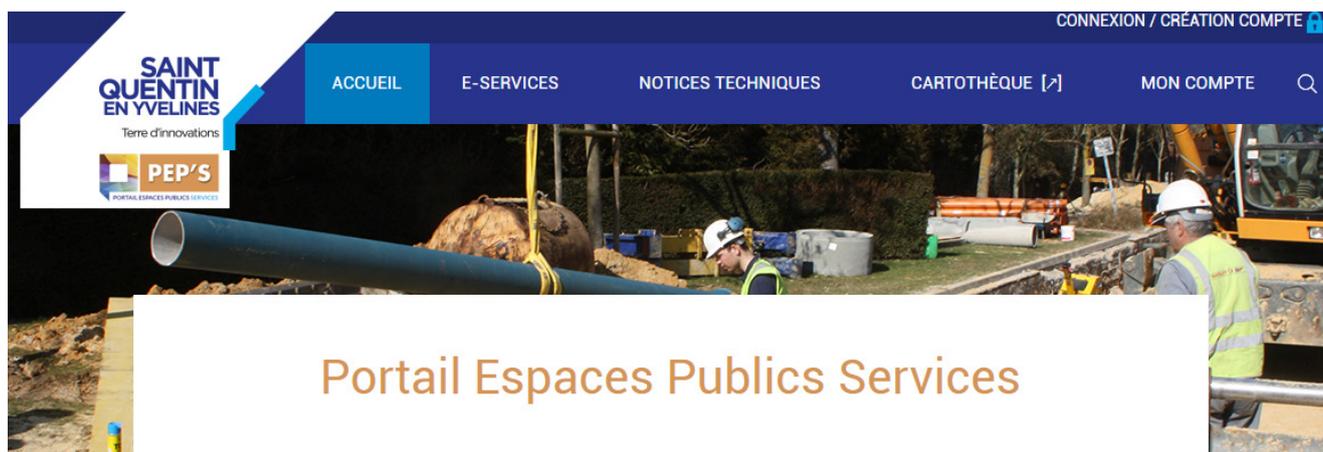


Contrôle de conformité des branchements eaux usées / eaux pluviales

GUYANCOURT, MONTIGNY-LE-BRETONNEUX, TRAPPES, VOISINS-LE-BRETONNEUX,
ELANCOURT, LA VERRIERE, MAGNY-LES-HAMEAUX, PLAISIR, VILLEPREUX,
MAUREPAS, COIGNIERES et LES CLAYES-SOUS-BOIS

Se connecter à la plate-forme PEP'S : <https://peps.sqy.fr/>

1- Pour accéder à votre espace, cliquer sur Connexion / Création compte



2- Sur la page de connexion revendication.sqy.fr, saisir vos identifiants ou créer un compte Pep's.

Pour créer votre compte, il faut cliquer sur le lien d'activation reçu par email.



VOUS CONNECTER À VOTRE COMPTE



OU S'identifier avec d'autres comptes :



OU

CRÉER VOTRE COMPTE



Accéder aux e-services peps.sqy.fr/e-services

1- Pour accéder aux services d'assainissement, cliquer sur la rubrique «E-services» dans la barre de menu principal



2 - Dans la liste des e-services, sélectionner «Contrôle de mise en conformité» pour recevoir l'attestation de conformité de raccordement des eaux à SQY.

Le cadenas indique que ce e-service nécessite une authentification.



2 - Pour effectuer une demande d'attestation, remplir le formulaire puis cliquer sur « ENVOYER »

Le formulaire est envoyé au délégataire :

- SUEZ pour les communes de Plaisir, Villepreux, les Clayessous-Bois
- SEVESC pour les communes de Guyancourt, Montigny, Trappes, Voisins, Elancourt, La Verrière et Magny.
- SAUR pour les Commune de Maurepas et Coignières

A réception du formulaire, celui-ci prendra contact pour un rendez-vous